



Vacances d'AUTOMNE

du 24 octobre au 4 novembre 2022

Inscriptions du 21 au 30 septembre 2022

aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates



Nouvelle inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Livret de famille : copie des pages parents et enfants (*justificatif de garde si divorce ou séparation*)
- ▶ Justificatif de domicile : *bail location* ou *facture eau, électricité, téléphone,* de moins de 3 mois
- ▶ En cas d'hébergement, remplir un certificat d'hébergement (*voir le service Scolaire-Jeunesse*)
- ▶ Carnet de santé (*copie des pages « vaccinations obligatoires »*)
- ▶ RIB pour le prélèvement automatique
- ▶ Attestation CAF de QF quotient familial ou, à défaut, dernier avis d'imposition

Si l'enfant est déjà inscrit pour 2022-2023 au centre de loisirs ou à la garderie ou au restaurant scolaire, inutile de donner à nouveau ces documents, sauf s'il y a des modifications.

Représentant 1

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

Représentant 2

Père Mère Beau-Père Belle-Mère

NOM et prénom (en MAJUSCULES)		
Adresse complète avec code postal		
N° téléphone		
Adresse mail		
Profession		
N°CAF		

▶ SITUATION FAMILIALE DES PARENTS :

Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Veuf(ve)

▶ RÉSIDENCE DE L'ENFANT :

Parents Père Mère Garde alternée Famille d'accueil

▶ PERSONNES (autres que les parents) AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT :

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM et prénom (en MAJUSCULES)			
Lien de parenté			
N° tél portable			

ESPACE FAMILLES - service Scolaire Jeunesse 04 42 06 97 54

65 bis Rue Bellefont 13920 Saint Mitre les Remparts

scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

► **ENFANT**

Garçon

Fille

NOM et prénom <i>(en MAJUSCULES)</i>	
Date de naissance	
Date du dernier rappel - vaccin DTP (Diphtérie – Tétanos - Poliomyélite)	
Votre enfant a-t-il une habitude alimentaire ? précisez : _____ Votre enfant présente-t-il un trouble de la santé physique ou psychique nécessitant : ► Un PAI Projet d'Accueil Individualisé ? OUI NON Si OUI : <input type="checkbox"/> alimentaire <input type="checkbox"/> autre : précisez _____ ► L'aide individuelle d'un AESH Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap ? OUI NON	

► **RESERVATION des SEMAINES ou JOURS : cochez vos souhaits**

Semaine 1 Du 24 au 28 octobre	Complète	Lundi 24/10	Mardi 25/10	Mercredi 26/10	Jeudi 27/10	Vendredi 28/10
Semaine 2 Du 31 octobre au 4 novembre	Complète	Lundi 31/10	Mardi 1 ^{er} /11	Mercredi 2/11	Jeudi 3/11	Vendredi 4/11
			FERIE			

La réservation à la semaine est à privilégier pour que l'enfant bénéficie au mieux du projet pédagogique.
Le tarif est modulé en fonction des revenus de la famille ou du QF Quotient Familial de la CAF.
Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles : elles vous seront confirmées le 3 octobre.
Toute réservation vaut engagement de paiement. En cas d'annulations répétées, la commune se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants de la famille concernée.

► **AUTORISATIONS**

- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à procéder au prélèvement de mes factures le 15 de chaque mois, et je joins un RIB à cette fin.
- j'autorise les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la ville.
- j'autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas d'urgence.
- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à utiliser mon numéro CAF pour vérifier le QF et calculer les tarifs qui en dépendent.
- j'atteste sur l'honneur que mon enfant bénéficie d'une assurance obligatoire responsabilité civile "chef de famille" ainsi que d'une garantie "individuelle accident" pour l'année scolaire 2022-2023

L'inscription vaut acceptation par l'enfant et la famille du « Règlement de fonctionnement des temps d'accueil des enfants » dont celui de l'accueil de loisirs (voté en Conseil Municipal le 27 juin 2022).

Je soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le

septembre 2022

Signatures des parents :

